

POUR UNE PROTECTION SOCIALE PERFORMANTE !

- **TRAVAILLEZ COUVERT AVEC UN CONTRAT DE PREVOYANCE (MAINTIEN DE SALAIRE)**

La ville de Laval et Laval-Agglo participent désormais à hauteur de 14 € pour que vous puissiez TOUS adhérer à un contrat de prévoyance : pour éviter le passage à demi-traitement après 3 mois d'arrêt.

- **VIVEZ SEREIN AVEC UNE COMPLEMENTAIRE SANTE ADAPTEE A VOS BESOINS**

- Dans le tract de mai dernier, vos représentants du personnel CFDT défendaient une participation de 15 à 30 € modulée en fonction du traitement brut de chaque agent et avec différents seuils.

- A compter du 1^{er} janvier 2020, nos deux collectivités veulent mettre en place une participation financière pour chaque agent ayant souscrit le contrat de son choix à condition qu'il soit "labellisé". Le montant de cette participation sera fonction du traitement brut indiciaire (TBI) de l'agent :

Montant du TBI mensuel	Montant de la participation
< 2000 €	16 €
entre 2000 et 2500 €	14 €
> 2500 €	12 €

- Lors des CT d'octobre, la CFDT a voté **POUR** sur cette question mais regrette que les montants ne soient pas plus élevés particulièrement pour les agents avec un TBI inférieur à 1500 €.

La CFDT a demandé la mise en place d'un calendrier de revalorisation de cette participation.

section de Laval : 02/43/66/94/31 cfdt@laval.fr

section de Laval-Agglo : 02/53/74/11/34 cfdt@agglo-laval.fr 18 octobre 2019